

## Tenue vestimentaire et matériel (obligatoire)

Aucun vêtement en coton ouaté n'est toléré dans le département.



Bottes ou souliers de sécurité avec bout d'acier

2 pantalons de travail **noirs**

2 chemises de travail **noires**




Lunettes de sécurité transparentes pas de teinte ou de couleur \*

\* Achat facultatif. Pour des raisons d'hygiène, nous vous suggérons de vous les procurer.  
Cependant, nous en aurons au magasin, disponibles pour un prêt.

### **IMPORTANT**

Si vous portez des lunettes de correction de la vue, vous devez vous procurer des lunettes de sécurité adaptées à votre vision ou des lunettes adaptées qui s'ajoutent par-dessus vos lunettes.

### **Matériel facultatif** (fournisseurs de votre choix)

-  1 sarrau (bleu marine)
-  Multimètre (voir modèle suggéré par le département) de 80 \$ à 200 \$
-  Pointes de touche arrière (2) ± 12 \$

### **CONCERNANT LA FACTURATION**

La facturation vous sera acheminée par courriel et nous comptons sur vous pour prioriser le paiement en ligne en suivant les indications sur celle-ci, lorsque vous la recevrez.

À noter que tout au long de votre formation, nous vous prêterons du matériel et s'il est endommagé ou perdu, il vous sera alors facturé.

- ✓ Prévoir un cadenas pour verrouiller votre casier (2 élèves par casier).